



Le Réseau d'Accompagnement et de soins palliatifs de l'Allier

Une équipe de coordination :

Directrice

Sylvie GUEGUEN

Médecins coordonnateurs

Marie Cécile COMBY

Olivier MERMET

Anne PROVENCHERE

Infirmières coordinatrices

Anne-Laure BUVAT

Laure JAQUILLARD

Psychologues

Valérie POL ROGER

Nadine VIENNET

Assistante sociale

Cécile PORTEJOIE

Secrétaire

Sylvie COGNET

« Toute personne a droit
aux soins palliatifs »

*Les soins palliatifs sont des soins
actifs, pratiqués en équipe
interdisciplinaire, visant à soulager
la douleur, à apaiser la souffrance
psychologique, à sauvegarder
la dignité de la personne, à
soutenir l'entourage.*

Définition tirée de la Loi n°99-477 du 9 juin 1999
Qui garantit le droit d'accès aux soins palliatifs



Le Réseau d'Accompagnement et de Soins Palliatifs de l'Allier

Une équipe de professionnels
pour vous aider

Adresse : 32 Rue du champ Feuillet
03500 St Pourçain /Sioule

Tel : 04.70.45.25.90

Fax : 04.70.47.57.94

Courriel : contact@rasp03.com

Site : www.rasp03.com

Pour quels patients ?

- Patients atteints d'une maladie chronique ou évolutive
- Résidant dans l'Allier, à domicile ou avec un projet de retour à domicile (ou EHPAD)
- Quel que soit son âge

Pourquoi un réseau de soins palliatifs ?

- Aider au maintien ou au retour à domicile des personnes dans le cadre de soins palliatifs
- Informer les patients sur le droit aux soins palliatifs à domicile
- Conseiller les soignants dans la prise en charge de leurs patients
- Améliorer les transmissions d'informations ville-hôpital
- Favoriser la coordination des interventions des professionnels
- Répondre aux besoins de formation des soignants en soins palliatifs

Comment le RASP intervient?

- Evaluation de la situation globale du patient par l'équipe du RASP
- Coordination avec l'ensemble des intervenants (médecin traitant, IDE, Kiné, pharmacien, ...) pour mener une réflexion commune sur les soins, les questions d'éthiques, les prescriptions anticipées et définir un projet d'accompagnement adapté
- Accompagnement individualisé du patient et de son entourage, par un ou plusieurs membres de l'équipe du RASP, selon leurs domaines de compétences
- Animation de groupes de parole pour les soignants
- Suivi post deuil

Qui peut contacter le RASP ?

Le patient, son entourage, tout professionnel du secteur sanitaire ou social ... en appelant au 04.70.45.25.90